

Agro-écologie Parcs

Éditorial

n°3 – octobre 2016



Dans un paysage agricole en pleine mutation qui interroge sur l'avenir des espaces ruraux, les collectivités territoriales démontrent chaque jour la faisabilité de politiques publiques favorables à la fois à la préservation de l'environnement, au développement de l'agriculture biologique et au dynamisme économique local.

Si les PNR sont de plus en plus nombreux à soutenir le développement de l'agriculture biologique - de par ses nombreuses externalités territoriales positives et souvent insoupçonnées (emplois, valeur ajoutée sur les exploitations, produits de qualité, protection de l'eau et de la biodiversité, diminution des GES, ...) - des marges de progrès existent !

Les PNR sont des espaces privilégiés pour poser la question de l'agriculture biologique et de la transition agricole territoriale. Le PNR de l'Avesnois en est la parfaite illustration. Les PNR permettent de créer les conditions du dialogue, de mobiliser et d'accompagner les acteurs locaux, d'expérimenter sur des actions pilotes, de créer des stratégies partagées de transition agricole vers l'agriculture biologique.

Guillaume Riou,

polyculteur-éleveur en agriculture biologique, secrétaire national de la Fédération Nationale de l'Agriculture Biologique (FNAB)

Dossier

L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE, UN SYSTÈME AGROÉCOLOGIQUE À DÉVELOPPER

Agriculture biologique, de quoi parle-t-on ?

L'agriculture biologique est un mode de production qui trouve son originalité dans le recours à des pratiques culturales et d'élevage soucieuses du respect des équilibres naturels. Ainsi, elle exclut l'usage des produits chimiques de synthèse, des OGM et limite l'emploi d'intrants.

Quelles aides pour l'agriculture biologique ?

Les aides à la bio, positionnées depuis 2010 et 2011 sur le 1er pilier de la PAC ont rebasculé en 2015 sur le second pilier, dédié au développement rural. Les mesures bio sont déclinées selon le même principe que les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) avec des engagements sur 5 ans et visent à compenser les surcoûts et manques à gagner liés aux pratiques biologiques. Elles se déclinent en deux volets : aide à la conversion (CAB) et aide au maintien (MAB) et sont ouvertes dans tous les programmes de développement rural régional (PDRR).

Les Régions ont la possibilité de mettre en place la mesure maintien de manière ciblée, en s'appuyant sur des critères de priorisation. L'aide conversion reste accessible à tout agriculteur. Ces aides ont globalement augmenté, se situant entre 44 et 900 euros par hectares pour la conversion selon la catégorie de couvert, et entre 35 et 600 euros l'hectare pour le maintien. Elles sont cumulables avec certaines MAEC à enjeux localisés.



© Pierre Bonascl

les Régions, les aides sont plafonnées afin de pouvoir répondre à une majorité d'agriculteurs. Des critères de priorisation (par exemple sur les zones à enjeu eau) limitent les aides au maintien

dans certaines régions. D'autres aides régionalisées peuvent soutenir les producteurs comme les aides à la certification, à l'investissement ou à l'installation priorisée ou bonifiée. De plus, les agriculteurs bio peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt pouvant aller jusqu'à 2500 euros.

Pour toute information consulter le dossier thématique sur le site eauetbio.org

Le réseau des sites pilotes « eau et bio » : deux Parcs y participent



La genèse de ces sites vient du Grenelle de l'environnement en 2007. Elle part du constat que 2/3 des eaux souterraines étaient contaminées par les pesticides, la France étant le 20ème pays européen sur 27 dans le classement des eaux souterraines. En 1998 et 2008, 400 captages par an ont été abandonnés dont 20 % liés à des pollutions diffuses d'origine agricole. Il s'est avéré que le préventif était moins cher que la dépollution. Dans la ville de Lons le Saunier, par exemple, les aides directes apportées aux agriculteurs coûtent 0,01 euros par m³ alors que le coût de la dénitrification s'élèverait à 0,27 euros par m³.

Le réseau s'appuie sur un comité de pilotage et a rédigé en 2009-2010 une grille d'analyse des territoires, en cours de révision en 2016. Cet outil d'animation permet un découpage du territoire en zones. Cet audit peut être réalisé en une après-midi (si données chiffrées disponibles) ou en 6 mois selon le degré de précision que l'on souhaite atteindre. Le principe consiste à construire des sites de références, « des petits Munich » (ville de référence en la matière). Le réseau travaille sur les freins et leviers rencontrés par les territoires de sites pilotes lors de séminaires de travail où le matin, il focalise plus sur un partage de réflexions, l'après-midi



© FNAB
Séminaire de travail du réseau des sites pilotes « eau et bio ».

sur des interventions d'experts thématiques. Le réseau compte actuellement une vingtaine de sites qui ont tous signé une charte d'engagement. Le réseau s'organise en groupes de travail thématiques et séminaires trimestriels. Il produit une news-

letter et s'est récemment doté d'un site internet www.eauetbio.org. 2/3 des sites pilotes sont passés de 6 à 12 % de surface agricole en bio depuis leur engagement. L'ambition du réseau est de doubler le nombre de sites avec au moins un site par département. Deux Parcs, les Boucles de la Seine normande et l'Avesnois, y participent. D'autres candidatures sont à l'étude.

Contact FNAB : Sylvain Roumeau
sroumeau@fnab.org

L'agriculture biologique dans les Parcs décolle

Quelques chiffres

- Part de la SAU des Parcs conduite en bio : 7,7% contre 4,9 % sur l'ensemble du territoire national.
- 8% d'exploitations bio en plus dans les Parcs en 2015
- 1 exploitation bio sur six possède son siège dans une commune classée
- 14% du cheptel bio bovin et 27% du cheptel bio ovin se trouvent sur un Parc.

7 territoires de Parcs ont plus de 200 agriculteurs bio, avec un maximum dans les Monts d'Ardèche qui compte 371 exploitants en bio

4 territoires ont moins de 10 exploitants en bio

La bio progresse en France depuis 2010 et surtout en 2015 et 2016. Les prix à la production plus rémunérateurs, incitent à la conversion, particulièrement dans les secteurs en crise comme le lait.

Données 2015, sources Agence Bio



© David Darcault
Portrait d'agriculteur en Loire-Anjou-Touraine issu de l'exposition « ceux qui nous nourrissent ».

Pour les Parcs naturels régionaux, l'agriculture biologique est l'un des systèmes qui répond aux valeurs que les Parcs défendent en matière agricole : un attachement au territoire, une dimension humaine de l'agriculture et la valorisation de l'atout environnemental et des ressources naturelles.

Le développement de l'agriculture biologique peut être mis en avant de façon directe dans la charte ou par le biais d'autres enjeux. La charte peut par exemple encourager les systèmes de production respectueux de l'environnement et/ou l'agriculture locale ce qui peut se traduire notamment par des actions en faveur de l'agriculture biologique. Quelques exemples :

Outils méthodologiques	Actions mises en œuvre dans les Parcs
Contacts avec les organisations bio là où l'AB est peu développée	Forêt d'Orient : liens établis avec la FRAB Champagne Ardenne. Vexin français : partenariat avec le réseau AMAP Ile-de-France pour sa fête annuelle, partenariat avec l'Eco-site de Villarceaux.
Participation à des diagnostics d'exploitation	Vexin Français : 2 diagnostics de conversion réalisés avec le GAB Ile-de-France et le SERDAB ayant conduit à la conversion en AB d'une exploitation.
Diagnosics territoriaux	Verdon : diagnostic du territoire pour estimer le potentiel de développement de l'agriculture biologique. Luberon : état des lieux du développement de la bio avec les partenaires bio en 2014. Massif des Bauges : état des lieux et propositions d'actions, conduits par la Chambre d'Agriculture Savoie Mont-Blanc et l'ADABIO avec l'Association des Agriculteurs et le Parc. Forêt d'Orient : Pour 2016, un état des lieux du potentiel de conversion sur le territoire du Parc.
Préconisations directes sur l'AB dans la charte	L'engagement dans la Charte à développer l'AB : Verdon : la charte prévoit de favoriser le développement d'une agriculture respectueuse de l'environnement, notamment l'agriculture biologique, en réponse aux enjeux de préservation des ressources naturelles. Des objectifs chiffrés dans la Charte sur les surfaces en agriculture biologique : Avesnois : des objectifs chiffrés ambitieux. Pilat : Exemple : 80% des exploitations laitières du plateau de Saint-Genest-Malifaux converties en agriculture biologique.
Mise en œuvre de la charte et d'actions	Avesnois : comité de pilotage, diagnostic partagé et plan d'action. Verdon : mise en réseau des agriculteurs et transmission des savoir-faire via des actions menées sur le territoire par AgribioVar et Agribio04 : réunions d'informations, réunions techniques par filières, réseau de tuteurs. Vercors : approvisionnement de la restauration collective en produits biologiques dans les centres de vacances notamment. Loire-Anjou-Touraine : approvisionnement des restaurants scolaires où le Parc a mis en place avec Bio Loire Océan et ASPIRE une plateforme d'approvisionnement depuis 2011 Marais Poitevin : promotion de la bio auprès des éleveurs accompagnés sur les MAEC avec quelques conversions. Du conseil informel quand les systèmes ont intérêt à franchir le pas. Luberon : Contrats MAEC (enjeu eau) : 19 contrats MAEC dont 13 en bio / création d'un espace conservatoire des variétés paysannes de blés. Baronnies provençales : travail avec les associations d'agriculteurs bio autour de savoirs écologiques paysans qui abordent notamment des pratiques développées en agriculture bio / Co-organisation de journées d'échanges et formations sur les savoirs liés à l'arboriculture et les arbres fruitiers avec Agribiodrôme, Chambre régionale d'agriculture. Grands-Causse : accompagnement financier des projets Bio via le programme LEADER avec l'appui technique de l'APABA. Volcans d'Auvergne : le Parc sensibilise et promeut l'AB auprès des agriculteurs et suit les initiatives menées sur le sujet.

L'Avesnois, un Parc très engagé dans l'agriculture biologique



L'Avesnois est l'un des territoires engagés depuis 2010 dans le réseau des sites pilotes « eau et bio ». L'agriculture biologique en plein développement contribue à la valorisation du bocage et à une agriculture durable. Elle répond aux objectifs de la charte 2010-2022 du Parc. Celui-ci s'est fixé pour ambition: 30% de la SAU du Parc de l'Avesnois en AB dont 90 % de la SAU des périmètres de protection des captages d'ici 2022. Depuis plusieurs années, le Parc porte la dynamique bio avec ses partenaires.

Dès 2008, le Parc a animé un comité de pilotage qui réunit les partenaires agricoles, institutionnels et associatifs agissant dans ce sens. Les partenaires ont élaboré une stratégie partagée. D'abord un diagnostic territorial suivi d'un programme d'actions prioritaires où chaque partenaire a pris en charge des actions. Les 4 axes principaux sont :

- développer, diversifier et valoriser les productions AB de l'Avesnois
- créer les conditions nécessaires à la viabilité des exploitations et à l'installation de nouveaux agriculteurs biologiques
- développer la demande de produits bio et locaux sur le territoire (restauration collective et circuits-courts)
- Préserver la ressource en eau

En tant que chef de file, le Parc a répondu à un appel à projet de l'Agence de l'eau Artois Picardie pour obtenir le financement du projet. Entre 2008 et 2015, ces actions se sont soldées par une progression de la surface agricole utile du Parc en bio, de 1 à 6 %, soit 4600 hectares pour 93 fermes bio. La dynamique se poursuit en 2016 avec 30 nouvelles fermes en conversion.

LA CENTIÈME FERME BIO DE L'AVESNOIS, ÇA SE FÊTE !



Ludivine Anseau, agricultrice en bio.

Le 2 juillet, le Parc de l'Avesnois a fêté avec ses partenaires la 100ème ferme en conversion. En fait, c'était déjà la 123ème exploitation bio. Chaque partenaire a réaffirmé son intérêt pour l'agriculture biologique que ce soit à l'échelle de l'exploitation, de la commune, du Parc, de l'agglomération, de la Région ou de la zone de captage.

Ludivine Anseau, jeune agricultrice a repris l'exploitation de son oncle en janvier 2016. Située dans le bocage de l'Avesnois, à Obrechies, cette ferme compte 63,5 hectares dont 43,5 hectares en prairies permanentes et vingt en surfaces cultivées. 240 000 litres de lait y sont produits par 36 vaches laitières avec un atelier de bœufs laitiers. L'oncle était en conventionnel avec un système de maïs fourrage l'hiver et des herbages l'été. C'est le Gabnor (Groupement des agriculteurs biologique du nord) qui a accompagné techniquement le projet de conversion.

Ludivine, qu'est ce qui a changé dans le système d'exploitation de votre ferme ?

J'ai arrêté le maïs. Un quart des 20 hectares de surface cultivée est désormais consacrée à la culture de céréales bio destinées à l'alimentation des animaux (grains), le reste aux prairies temporaires.

Pourquoi le choix du bio ?

J'ai toujours été sensible à la question environnementale. Au fur et à mesure de mon parcours professionnel, j'ai rencontré des gens qui étaient en bio et m'ont donné envie de travailler comme ça. C'est un système qui correspond à ce que je voulais faire : revenir à une agriculture plus naturelle, ne plus utiliser de produits chimiques. Et j'ai vu que c'était possible auprès d'agriculteurs qui s'en sortaient en bio.

Comment allez-vous travailler la commercialisation ? En circuit-court ?

Mon oncle vendait son lait à la coopérative Ucanel ; je vais continuer. Pour l'instant, la commercialisation en circuit-court n'est pas prévue. Ce qui bloque c'est la charge de travail. La question de transformer ou même de vendre à la ferme, c'est à voir au fur et à mesure des années, en fonction du temps que je pourrai dégager.

Regard des partenaires

Michel Duveau, Maire de la commune d'Obrechies vice-président de la communauté d'agglomération Maubeuge Val de Sambre met en avant la détermination de la jeune femme et souligne combien l'agriculture bio est importante pour sa commune mais aussi pour l'agglomération. « Cette reprise d'une exploitation en bio, c'est l'assurance du maintien d'une activité dans notre village, la pérennisation de ses bâtiments chargés d'histoire, et surtout elle évite l'éclatement et la transformation des surfaces cultivables, de cette belle ferme, notamment en cultures intensives ». Benjamin Saint Huile, Président de l'Agglomération Maubeuge Val de Sambre rappelle que la commercialisation en circuit court fait partie du projet de développement de celle-ci et que c'est une des clefs de la réussite de la production bio. Corinne Deroo, présidente de la commission aménagement du territoire de la région Hauts-de-France se réjouit que l'agglomération travaille avec les différents partenaires pour accompagner et mettre en œuvre des points de vente. Guislain Cambier, Président du Parc de l'Avesnois constate que la dynamique est bien partie et que le travail partenarial est au cœur de l'action du Parc. Yannick Przeslo, administrateur au Gabnor voit en la présence d'agriculteurs conventionnels à cette visite un intérêt certain pour l'agriculture biologique en particulier en cette période de crise du lait. Enfin, Rémi Pavvros, député du Nord, rappelle que la réussite des projets de conversion dépend de la détermination de l'agriculteur, d'un environnement familial favorable mais aussi du partenariat fort comme c'est le cas sur le territoire de l'Avesnois. L'agriculture biologique est une orientation intéressante pour imaginer une agriculture d'avenir au regard notamment de la crise laitière.

Agro-écologie Parcs

Lettre d'information semestrielle n°3 – octobre 2016

Directeur de la publication, Pierre Weick
 Rédaction et coordination, France Drugmant
 Création graphique, Anne Badrignans
 Imprimeur, Apex Graphic Sarl
 12 Rue Xaintrailles, 75013 Paris
 Dépôt légal octobre 2016 – ISSN 2429-6813
 Fédération des Parcs naturels régionaux de France
 9, rue Christiani - 75018 Paris
 Tél. 01 44 90 86 20 - Fax. 01 45 22 70 78

info@parcs-naturels-regionaux.fr



fb.com/federationPNR



@FederationPNR

Avec le soutien financier de :



AGRICULTURES
 PRODUISONS
 AUTREMENT